



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20251010-202509D0060-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025
N° 202509D0060

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
30 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Absents :
Votants : 26

Date de la convocation :
24 Septembre 2025

Domaine Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 30 septembre , le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - C. VALET - J. BERTHET - A. DUPERRIER -

D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - V. PEYROL - I. VAURES - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - P. NOBLET

ABSENTS :

F. MARECHAL a donné pouvoir à A. MARTIN

E. JACQUAND a donné pouvoir à F. JANET

M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU

D. VENET a donné pouvoir à J. BERTHET

S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON

J. SAINT-PIERRE a donné pouvoir à C. VALET

S. CLOUPET a donné pouvoir à M. MACON

D. SEBAL a donné pouvoir à V. PEYROL

S. BAUDIN se déporte et quitte la salle

OBJET : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE GROUPE 2 FLEUVES : 10 LOGEMENTS LLI : 202 RUE DU BUGEY

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le groupe 2 fleuves (ancien OPAC du Rhône) va réaliser l'acquisition auprès de Valdoly de 10 logements (2 T2, 3 T3 et 5 T4) sur l'opération du 202 Rue du Bugey pour un montant de 2 368 273 €.

Il s'agit de 10 Logements Locatif Intermédiaire, attribués aux personnes dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir être éligibles à un logement HLM, mais trop faibles pour se loger dans le parc privé. La Commune a sollicité un droit de priorité sur l'affectation des logements dans le cadre d'une convention de partenariat restant à intervenir.

Le groupe sollicite la commune pour une garantie à 100 % des emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de s'engager sur le montant et la durée de garantie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **S'ENGAGE** sur un cautionnement à 100 % du ou des prêts contractés par le groupe 2 fleuves dans le cadre de l'acquisition de 10 logements Locatifs Intermédiaires dont le montant est estimé à 2 368 273 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de cautionnement avec le bailleur social et ses partenaires financiers
- **PRECISE** que le Conseil municipal sera à nouveau saisi lors des conditions de cautionnement du ou des prêts contractés.



Le 8 Octobre 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

